

Indice genevois des prix à la consommation : + 0,1 % en janvier 2002

Établi par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation augmente de 0,1 % en janvier 2002 et se fixe à 101,5 points (mai 2000 = 100). Le taux annuel de renchérissement se chiffre à 0,9 %.

Dans le groupe **alimentation et boissons non alcoolisées**, l'indice progresse de 1,9 % en un mois (+ 4,7 % en un an), en raison notamment de mouvements de prix saisonniers et d'une hausse sensible des légumes (+ 10,7 % en un mois; + 21,3 % en un an) due aux mauvaises conditions climatiques de décembre 2001.

L'indice du groupe **habillement et chaussures** baisse de 9,2 % par rapport à novembre 2001, en raison principalement de fortes réductions des prix des vêtements et des chaussures lors des soldes d'hiver.

Dans le groupe **logement et énergie** (+ 0,2 % en un mois; + 1,2 % en un an), la hausse du mazout (+ 6,7 % en un mois; – 15,0 % en un an) est partiellement compensée par l'adaptation du prix du gaz, qui enregistre une baisse de 3,6 % (– 6,6 % en un an).

L'indice du groupe **santé** augmente de 0,3 % en trois mois (+ 0,4 % en un an), en raison principalement de l'adaptation des tarifs des services hospitaliers (+ 0,8 % en trois mois; + 1,5 % en un an).

Dans le groupe **restaurants et hôtels**, l'indice augmente de 1,9 % en trois mois (+ 3,4 % en un an). La hausse se chiffre à 0,5 % pour la restauration et 11,5 % pour l'hébergement.

L'indice du groupe **autres biens et services** augmente de 1,0 % en trois mois. La hausse est entièrement imputable à la progression des primes d'assurance maladie privée (+ 3,9 %) et des primes d'assurance véhicules (+ 5,1 %). A noter qu'il s'agit ici des primes nettes versées par les consommateurs, c'est-à-dire les primes brutes moins les remboursements.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 2000 = 100) en janvier 2002

Groupe de dépenses	Pondération en %	Indice en point	Variation en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	101,5	0,1	0,9
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,7	104,3	1,9	4,7
Boissons alcoolisées et tabacs	1,9	103,8	///	2,3
Habillement et chaussures	4,5	88,2	– 9,2	– 12,1
Logement et énergie	25,9	102,5	0,2	1,2
<i>dont loyer du logement</i>	20,9	103,0	///	2,5
<i>énergie</i>	3,4	99,6	1,3	– 5,9
Équipement ménager et entretien courant	4,6	101,3	///	1,2
Santé	14,5	100,8	0,3	0,4
Transports	9,8	99,8	0,0	– 0,7
Communications	2,4	98,2	///	– 1,6
Loisirs et culture	9,6	100,7	///	0,6
Enseignement	0,6	101,8	///	0,3
Restaurants et hôtels	9,4	104,7	1,9	3,4
Autres biens et services	5,0	103,6	1,0	3,0

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : mai 1993 = 100 : **109,2**
 décembre 1982 = 100 : **157,0**
 septembre 1977 = 100 : **193,0**
 septembre 1966 = 100 : **328,5**

6 février 2002 – n° 2

Renseignements : tél. (+ 41 22) 327 85 33; répondeur automatique : tél. (+ 41 22) 327 85 55

Pondérations du panier-type 2002

Le nouvel indice des prix à la consommation (base mai 2000 = 100) est un indice-chaîne dont les pondérations sont revues chaque année dès 2002. Le panier-type est adapté par conséquent plus rapidement aux nouvelles habitudes de consommation et reflète ainsi mieux la réalité. En 2000 et 2001, les pondérations de l'indice se fondaient sur les résultats de l'enquête sur les revenus et la consommation 1998 (ERC 1998) menée auprès de 9 300 ménages. En 2002, les pondérations proviennent des résultats de l'enquête sur les revenus et la consommation 2000 (ERC 2000), menée auprès d'environ 3 700 ménages.

Changement de périodicité des relevés de prix du groupe habillement et chaussures

En 2000 et 2001, les relevés du groupe **habillement et chaussures** étaient effectués en février, mai, août et novembre. Les soldes d'hiver étaient pris en compte en février et les soldes d'été en août. Dès 2002, les relevés auront lieu en janvier, avril, juillet et octobre. Ainsi, les soldes seront pris en compte en janvier (soldes d'hiver) et en juillet (soldes d'été).

Ce changement de périodicité influe sur la variation annuelle des prix. Pour le groupe **habillement et chaussures**, la baisse de 12,1 % résulte d'une comparaison entre des indices dont la périodicité est différente. Des situations analogues se présenteront lors des prochains relevés de 2002 (avril, juillet et octobre) mais, dès janvier 2003, les variations se référeront à des périodes strictement identiques.

Calendrier de diffusion du communiqué de presse pour 2002

<u>Mois</u>	<u>Date de diffusion prévue</u>
Janvier	6 février 2002
Février	1er mars 2002
Mars	3 avril 2002
Avril	30 avril 2002
Mai	31 mai 2002
Juin	2 juillet 2002
Juillet	31 juillet 2002
Août	3 septembre 2002
Septembre	1er octobre 2002
Octobre	31 octobre 2002
Novembre	29 novembre 2002
Décembre	7 janvier 2003